

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 04 OCTOBRE 2019 à 18H30

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
15

Présents :

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :
0

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

1. REPARTITION FRAIS DE CHAUFFAGE – BATIMENT COMMUNAL 1 RUE DE L'ÉGLISE

Le bâtiment sis 1 rue de l'église à FOLKLING est composé d'un presbytère au rez-de-chaussée et d'un logement loué au 1^{er} étage. Une chaudière au fioul assure le chauffage de l'ensemble de l'immeuble. Deux compteurs calorifiques sont en place permettant d'évaluer la consommation énergétique.

Le maire propose de **simplifier les modalités de répartition des frais de chauffage, anciennement prévues par délibération du 18/11/2013**, comme suit :

1. La Commune procède au remplissage de la cuve et avance les frais,
2. La Commune relève chaque compteur afin de déterminer la consommation énergétique en KW entre 2 remplissages,
3. La Commune refacture à chaque utilisateur sa quote-part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la participation aux frais de chauffage du bâtiment sis au 1 rue de l'église à Folkling, par les titulaires de chaque compteur énergétique, selon les modalités énumérées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer les documents permettant d'exécuter cette décision.

2. CREATION DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la délibération du 19 août 2008 fixant le ratio promu-promouvables à 100 %,

Vu les propositions d'avancements pour l'année 2019 émises par le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de **créer, au 1^{er} décembre 2019, 4 postes d' « Adjoint Technique Principal 2ème Classe » (2 à temps complet, 1 à temps non complet 24H, 1 à temps non complet 18H)** par avancement de grade des postes d' « Adjoint Technique » correspondants.

Vote : Pour (13) - Abstention (2)

3. AGGLOMERATION FORBACH PORTE DE FRANCE – PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Par délibération en date du 4 juillet 2019, la Communauté d'Agglomération a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat élaboré conformément aux dispositions des articles R302-1 et suivants du code de la Construction et de l'Habitation. Ce document stratégique de programmation définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes de la politique communautaire visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il veille à assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'élaboration du PLH a fait l'objet de trois phases successives :

1. L'élaboration d'un diagnostic à l'échelle de l'agglomération ;
2. La définition des orientations stratégiques pour 6 ans ;
3. La définition du programme d'actions permettant de mettre en œuvre la politique de l'habitat de la collectivité.

Le projet s'articule autour de 5 grandes orientations et compte 14 actions :

Orientation 1 : Orienter l'offre nouvelle pour favoriser l'attractivité du territoire tout en veillant au marché immobilier existant

Action 1 Produire une offre de logements en cohérence avec l'évolution du territoire

Action 2 Définir une stratégie foncière pour permettre un développement maîtrisé et durable

Action 3 Développer le parc de logements abordables et l'accèsion à la propriété

Orientation 2 : Améliorer l'habitat privé existant pour contribuer à la dynamisation des centralités urbaines et limiter l'extension du foncier bâti

Action 4 Favoriser la réalisation de travaux d'amélioration du parc privé, notamment pour améliorer la performance énergétique et remettre des logements vacants sur le marché

Action 5 Faciliter le travail collaboratif entre les différents acteurs de l'habitat privé

Orientation 3 : Poursuivre l'amélioration du parc social existant et l'adapter en réponse aux évolutions des besoins

Action 6 Accompagner les bailleurs dans la rénovation et le renouvellement de leur parc

Action 7 Animer la CIL pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière d'attribution de logements sociaux

Action 8 Encadrer la politique de vente HLM

Orientation 4 : Accompagner les ménages rencontrant des besoins spécifiques

Action 9 Poursuivre le développement d'une offre de logements adaptée aux jeunes

Action 10 Anticiper les besoins des personnes vieillissantes

Action 11 Répondre aux préconisations du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Action 12 Renforcer l'offre d'hébergement et de structures d'accueil spécifiques

Orientation 5 : Piloter et suivre le PLH

Action 13 Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

Action 14 Suivre et animer le PLH

Conformément à l'article R302-9 du code de la Construction et de l'Habitation, le projet de programme local de l'habitat est soumis pour avis aux communes membres.

Après avoir pris connaissance du document de programmation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat**

4. VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Point reporté, dans l'attente d'une meilleure avancée du dossier.

DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- Le Maire informe que conformément à la convention signée avec le Conseil de Fabrique, ce dernier vient de procéder au remboursement de l'avance effectuée en 2017 pour le relevage de l'Orgue de l'Eglise de Folkling.
- Il informe que l'arrêt situé au quartier Langefelder rue de Gaubiving est effectif pour les dessertes Jean Moulin et Blaise Pascal depuis le 02/10/2019.
- Il fait un point sur le déploiement de la fibre à Folkling prévu initialement pour l'été 2019. Il précise, face aux interrogations, que l'implantation s'effectue sur des poteaux en bois car ENEDIS refuse que soient utilisés ses poteaux électriques.
- La Cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu le 11/11 au matin.
- La Commission des « maisons fleuries » a eu lieu le 02/10/2019 à 18h30, 81 maisons ont été présélectionnées. Des représentants de la Municipalité de Kerbach constitueront le Jury cette année.

Le Maire
Alain MARCHETTO